Communiqué de presse

Ecobank se dote de suretés additionnelles et augmente le plafond de crédit pour ses clients en signant un contrat de partage des risques avec ATI

Mardi 28 avril 2015. Ecobank Transnational Incorporated (ETI), société mère du Groupe Ecobank, a signé avec l'agence d'assurance du commerce en Afrique (African Trade Insurance Agency, ATI) un contrat de partage des risques qui couvrira la banque contre les risques associés aux prêts à la clientèle.

L'assurance de risque de crédit fournie par ATI couvrira les facilités de crédit accordées aux clients de Ecobank, notamment les prêts commerciaux, l'escompte de factures, les confirmations de lettres de crédit et les garanties de restitution d'acomptes.

« Ecobank et ATI ont conclu ce contrat de partage des risques dans les pays où tous deux sont présents, à savoir : le Bénin, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie, » a déclaré Sebastian Ashong-Katai, directeur du groupe Ecobank pour les Institutions Financières et les Organisations Internationales.

ATI étendra ce mécanisme à tous les autres pays dans lesquels elle compte s'implanter, comme la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Nigeria, le Soudan du Sud et le Togo, a-t-il ajouté. Le partenariat bénéficiera également à la plupart des pays ouest-africains puisque ATI travaille par ailleurs sur un plan à moyen terme visant à faire adhérer les pays de la CEDEAO.

Le partenariat avec ATI ouvre à Ecobank des perspectives d'extension des facilités de crédit à un certain nombre de ses clients et de croissance de sa part de marché.

Le directeur général de Ecobank Kenya, Ehouman Kassi, a indiqué : « Nous sommes très satisfaits de ce partenariat, car il nous permet d'ajouter de la valeur à notre activité en procurant des filets de sécurité à nos fonds d'investissement et d'étendre les services financiers garantis proposés à nos clients. Ce contrat entre Ecobank Transnational

Incorporated et ATI donne un cadre pour le partage des risques entre les deux entités et leurs filiales en Afrique. »

Le contrat définit des lignes directrices qui encadrent l'utilisation par Ecobank des produits d'assurance d'ATI. À mesure que le portefeuille de crédits et que l'assurance contre le risque politique (assurance investissement) se développent, la banque souhaite s'assurer que des mécanismes de gestion fiscale prudente sont en place afin de garantir la sécurité des activités de ses clients.

Ce mécanisme d'assurance protège l'activité de crédit de la banque et garantit une certaine stabilité en cas d'instabilité financière sur les marchés. Ces dispositions représentent en outre un filet de sécurité pour les investisseurs de Ecobank.

« Le développement de nos activités à risque doit impérativement s'accompagner d'un renforcement de nos mesures d'atténuation des risques » explique M. Kassi, en précisant que « le recours à l'assurance-crédit nous permettra d'accroître les crédits accordés à nos clients tout en gérant notre risque de crédit. »

Depuis 2001, ATI s'est donné pour mission de promouvoir les échanges commerciaux et les investissements en Afrique et vers l'Afrique.

« Nous avons soutenu les échanges commerciaux et les investissements dans différents secteurs à hauteur de plus de 17 milliards USD et nous souhaitons doubler ce chiffre d'ici cinq ans. Ce partenariat est un pas dans la bonne direction. Nous sommes également en pourparlers avec les banques centrales africaines afin d'évaluer la possibilité pour les banques de bénéficier d'un allègement des exigences de fonds propres grâce à la couverture d'ATI (comme c'est le cas dans les économies développées) et, au bout du compte, de disposer d'une plus grande capacité de crédit. Cela changerait la donne pour les entreprises africaines », a expliqué George Otieno, le directeur général d'ATI.

Ces dernières années, la titrisation des portefeuilles de prêts et d'obligations est devenue un enjeu majeur dans les cercles financiers, face à la croissance du financement commercial à grande échelle. Toute institution financière prudente aura remarqué le volume important des prêts et obligations garantis en Afrique de l'Est.

Afin de soutenir les objectifs de croissance de l'activité de Ecobank Kenya, la société mère ETI a injecté 4,3 milliards KES de capitaux supplémentaires en novembre dernier.

Fin

A propos de Ecobank

Ecobank Transnational incorporated (ETI), fondée à Lomé (Togo), est la société mère de Ecobank, premier groupe bancaire indépendant en Afrique. Ecobank est actuellement présente dans 36 pays africains : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Liberia, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Le Groupe compte plus de 20 000 employés dans 40 pays, répartis dans plus de 1 200 agences et bureaux. Ecobank est une banque universelle offrant des services de banque de détail, banque de grand clientèle et banque d'investissement et services bancaires transactionnels aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux entreprises locales, aux PME et aux particuliers.

A propos d'ATI

L'agence d'assurance du commerce en Afrique (African Trade Insurance Agency, ATI) a été créée en 2001 par les États africains afin de couvrir les risques commerciaux et d'investissement des entreprises opérant en Afrique. ATI propose des assurances contre les risques d'investissement/politiques et les risques commerciaux afin d'attirer davantage d'investissements dans la région en favorisant un volume d'échanges plus important. Depuis sa création, ATI a couvert 17 milliards USD d'échanges commerciaux et d'investissements à travers l'Afrique dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, l'énergie, la fabrication d'infrastructures et les télécommunications. ATI est l'assureur le mieux noté d'Afrique avec le renouvellement en 2014 de sa notation de long terme « A (stable) » par Standard & Poor's.

www.ati-aca.org